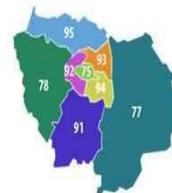




LA LETTRE DU SIPPR ILE DE FRANCE

Novembre 2023

SIPPR IDF : 418, rue Aristide Briand-77350 Le Mée sur Seine
Tél. : 07 87 09 97 86 – mail : sippridf@gmail.com
SITE INTERNET: <https://propriete-rurale-idf.com>



Chers Adhérentes et Adhérents, chers Propriétaires,

Des échéances importantes pour notre syndicat et pour vous, propriétaires bailleurs, arrivent en cette fin d'année avec :

➤ **Le renouvellement des assesseurs des tribunaux paritaires et des membres de la commission paritaire début 2024**

Dans le cadre du statut du fermage, deux instances interviennent dans les rapports entre les bailleurs et preneurs :

- ✓ Le tribunal paritaire des baux ruraux (TPBR) qui juge les litiges entre bailleurs et preneurs, il comprend des bailleurs non preneurs à ferme et des preneurs non bailleurs ;
- ✓ La commission consultative paritaire des baux ruraux (CCPD BR) qui a un rôle consultatif auprès du préfet dans le domaine du fermage, notamment sur les fourchettes minimales et maximales des prix des fermages, la surface minimale du statut du fermage ; les loyers des bâtiments d'exploitation et bâtiments d'habitation...

Ces renouvellements n'ont lieu que tous les 6 ans (mais l'état ne nous laisse que 5 semaines pour présenter notre liste de candidats !). Nous préparons notre liste des assesseurs qui devra être déposée dans les DDT avant la fin d'année, la commission consultative étant désignée le mois suivant.

Il est essentiel d'être présent dans cette commission extrêmement importante de par ses compétences consultatives mais surtout réglementaires (établissement du bail type par exemple).

➤ **Les élections aux chambres d'agriculture début 2025 :**

Les chambres d'agriculture ont un rôle de représentation et d'intervention au sein du monde rural et il est fondamental que la voix des propriétaires ruraux se fasse entendre. Et ce sont nos syndicats qui doivent en être le porte-parole. Vous serez sollicités au 2ème semestre 2024 pour l'inscription sur les listes électorales.

Votre participation à ces élections est primordiale pour notre représentativité au niveau de la chambre d'agriculture. Nous ne manquerons pas de revenir vers vous dès parution des modalités d'inscription.

Par ailleurs, merci de noter dans vos agendas, les dates de deux événements notables en 2024 :

- Le 1^{er} Congrès de la fédération Nationale à Paris : 14 mai 2024
- **L'Assemblée Générale de notre Syndicat d'Ile de France : 24 mai 2024**

Pour les retardataires, il est encore temps de régler votre adhésion qui sera déductible de votre revenu 2023 (reçu de cotisation envoyée en janvier).

Votre fidélité est indispensable pour la promotion et la défense de la propriété Privée rurale, nous vous remercions pour votre confiance et nous comptons sur vous !

Le Président Francis Chéreau